

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ *Centre-Val de Loire*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

Édito



Laurent Habert

Directeur général de
l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire

2021 s'est largement inscrite, pour l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, dans la continuité de l'année précédente, année marquée par le caractère exceptionnel de la crise sanitaire qu'a connue notre pays.

Si l'exercice a encore été marqué, au cours du premier semestre, par l'ampleur de la vague liée au variant Alpha, requérant à nouveau une mobilisation exceptionnelle des capacités hospitalières, notamment en soins critiques, 2021 a vu également la mise en place d'une opération de santé publique sans précédent avec l'organisation de la campagne vaccinale.

Cette campagne aura été un véritable succès, avec plus de 80 % de la population régionale vaccinée. Elle a permis de protéger à la fois la population et le système de soins. La construction de ce succès, collectif, est relatée au fil des pages de ce rapport.

Ce succès est le fruit d'un travail d'une multitude d'acteurs, qui ont su faire bloc et construire intelligemment des solutions adaptées au plus près des besoins des populations et des territoires.

Qu'ils soient élus, médecins, infirmiers, pharmaciens, membres des associations de protection civile, des SDIS, des services de médecine du travail, des forces armées, actifs ou retraités, bénévoles etc... chacun a apporté sa pierre à l'édifice, sous le pilotage des préfectures et de l'ARS. Ce rapport est une occasion de les remercier, chacun et tous,

pour l'engagement qui a été le leur au bénéfice de la santé de leurs concitoyens.

Malgré ce contexte, l'agence a également pu s'inscrire à nouveau en 2021 dans une démarche de projets pour répondre aux besoins de santé de la population régionale.

Ces projets sont nombreux, marqués principalement par le début de la réflexion qui va nous conduire à la rédaction du troisième Projet régional de santé (PRS 3). Celui-ci va nous permettre de fixer un cap pour anticiper les évolutions des années à venir et mieux répondre aux besoins de santé de la population.

Au-delà de ce PRS 3, les équipes de l'Agence ont travaillé sur des projets majeurs tels que la mise en place du Ségur de la santé, avec des investissements historiques pour les hôpitaux et les Ehpad de la région, mais également leurs personnels ;

la poursuite d'une politique active en santé mentale ; le déploiement des actions de prévention avec des actions fortes pour les «1000 premiers jours» ; l'accompagnement des personnes âgées et handicapées et notamment la volonté de poursuivre un accompagnement inclusif des enfants en situation de handicap à l'école. L'évocation de ces projets n'est évidemment pas exhaustive et la lecture de ce rapport vous donnera une idée plus précise des ambitions que porte l'Agence avec ses partenaires.

Comme en 2020, nous avons souhaité vous présenter un rapport d'activité synthétique, qui revient malgré tout sur les faits marquants de l'année passée. Je vous en souhaite une bonne lecture.



Partie 1

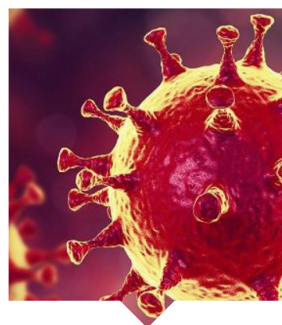
Une nouvelle année de gestion de la crise de la Covid-19

Frise chronologique

Covid-19

Décembre 2020

28 décembre : début des premières vaccinations dans les Ehpad de la région



Avril 2021

3 avril : mesures de freinage : pas de déplacements inter-régionaux après le 5 avril sauf motif impérieux ; Pas de déplacement en journée au-delà de 10 kilomètres du domicile sauf motif impérieux ; télétravail systématique ; fermetures de certains commerces

Mai 2021

1^{er} mai : ouverture de la vaccination aux personnes de plus de 18 ans présentant des comorbidités

3 mai : fin de la limitation de déplacement en journée et retour en classe des élèves des collèges

Juin 2021

2 juin : 1 000 000 d'habitants de la région Centre-Val de Loire vaccinés avec une première dose

9 juin : passage du couvre-feu de 21h00 à 23h00. Ouverture en intérieur des bars, cafés, restaurants et des salles de sport. Passage de la jauge des lieux culturels et sportifs ouverts à 5 000 personnes (pass sanitaire)

Janvier 2021

7 janvier : ouverture au Centre hospitalier de Chartres d'un centre de vaccination à destination des professionnels de santé, des professionnels des services d'aide à domicile et des sapeurs-pompiers âgés de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités

16 janvier : couvre-feu national à partir de 18h00 sur l'ensemble du territoire national

18 janvier : ouverture de la vaccination aux 75 ans et plus

Février 2021

13 février : 1^{er} cas positif, en Indre-et-Loire, du variant « bêta » du Covid-19

Mars 2021

2 mars : ouverture de la vaccination aux personnes âgées de 65 à 74 ans à risque de comorbidités

15 mars : généralisation de la vaccination en pharmacie

20 mars : passage du couvre-feu de 18h00 à 19h00 sur l'ensemble du territoire national

12 avril : élargissement de la vaccination à l'ensemble des personnes de plus de 55 ans avec les vaccins Astra Zeneca et Johnson & Johnson

16 avril : élargissement de la vaccination à l'ensemble des personnes de plus de 60 ans avec les vaccins Pfizer et Moderna

10 mai : ouverture de la vaccination à l'ensemble des personnes de plus de 50 ans

11 au 17 mai : opération de dépistage « tous sur le Pont » dans le Loiret, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher

19 mai : réouverture des commerces non essentiels, des terrasses des bars, cafés et restaurants, des musées, cinémas, théâtres et établissements sportifs. Passage du couvre-feu de 19h00 à 21h00

31 mai : ouverture de la vaccination à toutes les personnes majeures

14 juin : ouverture de la vaccination aux 12-18 ans

17 juin : fin de l'obligation du port du masque en extérieur, sauf dans certaines conditions

20 juin : fin du couvre-feu à 23h00

22 juin : 50% des habitants de la région Centre-Val de Loire ont été vaccinés avec une première dose et 25% ont désormais un schéma vaccinal complet

30 juin : fin des limites de jauge dans les établissements recevant du public, accès à tout événement sportif de plus de 1 000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire)



Juillet 2021

1er juillet : entrée en vigueur du pass sanitaire européen



Août 2021

18 août : ouverture d'un nouveau centre de vaccination à Orléans – La Source

Septembre 2021

13 septembre : début de la campagne de rappel de vaccination en Ehpad, auprès des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes présentant des comorbidités

15 septembre : obligation vaccinale des professionnels de santé



Octobre 2021

1^{er} octobre : le vaccin Pfizer est administré aussi par la médecine de ville

4 octobre : fin du port du masque pour les élèves des écoles primaires dans les départements ayant un taux d'incidence inférieur à 50/100 000 habitants

6 et 7 octobre : opération vaccibus à Orléans



Novembre 2021

8 novembre : port du masque à nouveau obligatoire pour les départements du Cher, de l'Indre-et-Loire, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher

26 novembre : ouverture de la dose de rappel à toute la population âgée de plus de 18 ans, dès 5 mois après la dernière injection



Décembre 2021

4 décembre : premier cas de variant Omicron en région Centre-Val de Loire, en Indre-et-Loire

15 décembre : ouverture de la vaccination aux enfants âgés de 5 à 11 ans à risque de formes graves

17 décembre : ouverture du premier centre dédié aux enfants en Indre-et-Loire, à l'hôpital Clocheville

22 décembre : ouverture de la vaccination à l'ensemble des enfants âgés de 5 à 11 ans

20 juillet : lancement d'une campagne d'affichage pour inciter à la vaccination contre la Covid-19 avant la rentrée

21 juillet : élargissement du pass sanitaire aux lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes



1 an de vaccination en Centre-Val de Loire

Pendant plus d'un an, l'ARS a œuvré pour permettre à la population de la région Centre-Val de Loire de se vacciner contre la Covid-19.

Le rôle de l'ARS dans la campagne de vaccination

En coordination avec les préfetures, l'ARS a animé et coordonné la campagne vaccinale sur la région en :

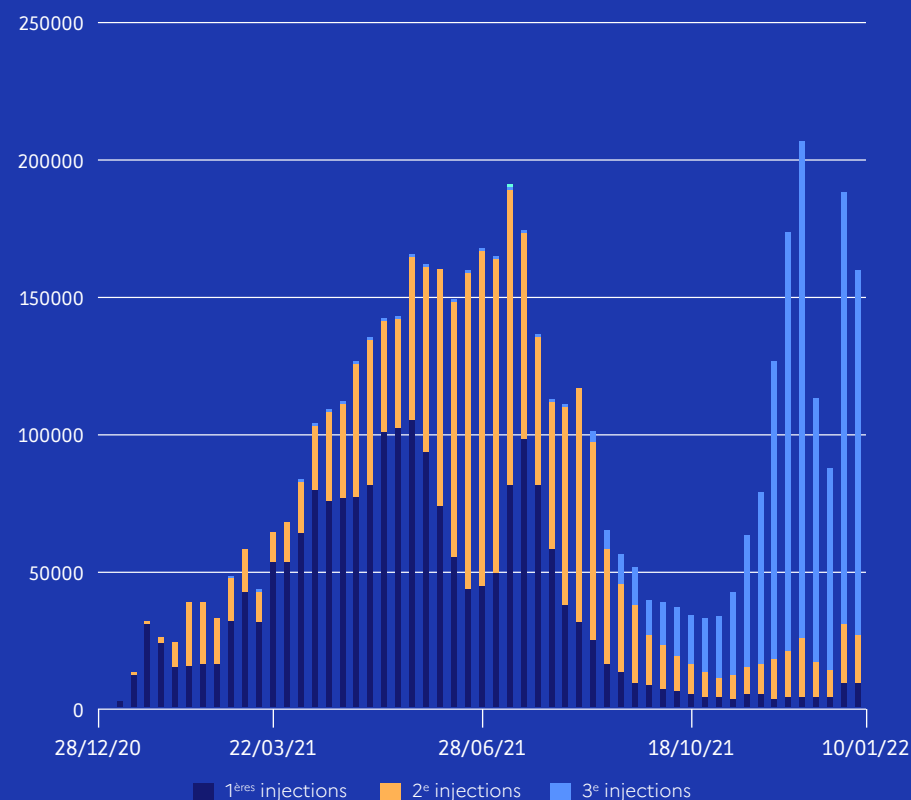
- assurant le lien avec les centres de vaccination, les élus locaux, les professionnels de santé,
- gérant l'allocation et la répartition des stocks de vaccins vers les différentes destinations : les établissements médico-sociaux dont les Ehpad, les établissements de santé, les centres de vaccination... sur les différents territoires,
- animant les réunions de coordination régulières entre institutionnels et centres de vaccination.

L'ARS a aussi fait le lien avec les professionnels de santé sur l'évolution des doctrines : délai de rappel, les publics prioritaires, etc...

Bilan de la vaccination anti Covid-19 en région

- **Plus de 4,8 millions d'injections réalisées**
- **Plus de 90% de la population âgée de +12 ans vaccinée**, soit plus de 2 millions d'habitants
- **Plus de 4 millions de doses de vaccins** réparties dans tous les départements (hors circuit de commande en ville)
- **94,4% de la population éligible dans la région a reçu sa première dose de rappel**

Nombre d'injections réalisées en Région Centre-Val de Loire
DEPUIS LE DÉBUT DE LA CAMPAGNE VACCINALE



Communiquer pour favoriser la vaccination

Pour favoriser la vaccination de la population, l'ARS a communiqué auprès de la population via des :

- **conférences de presse,**
- **interviews** du directeur général et des directeurs départementaux pour la presse quotidienne régionale et nationale, les chaînes de télévision, la radio...
- **campagnes de communication** sur les réseaux sociaux,
- **campagnes d'affichage** en extérieur (mobilier urbain, bus).



Interview de Laurent Habert, directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire à France Bleu Orléans.
©ARS Centre-Val de Loire



Campagne d'affichage lancée à l'été 2021 pour mobiliser les habitants à se faire vacciner avant la rentrée.



Conférence de presse du Préfet d'Eure-et-Loir avec le directeur départemental de l'ARS.
©ARS Centre-Val de Loire



Publication sur le compte Twitter de l'ARS pour inciter la population à la vaccination.

Chiffres clés

804
sollicitations
presse

157
bulletins
d'information
Covid-19

500
tweets

L'obligation vaccinale

À la suite de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, la vaccination de l'ensemble des professionnels de santé a été rendue obligatoire. Une cellule de contrôle de l'obligation vaccinale des professionnels de santé libéraux (PSL) conventionnés et non-conventionnés a été installée en septembre 2021 afin de pouvoir contrôler effectivement cette obligation.



Agents mobilisés au sein de la cellule obligation vaccinale.
©ARS Centre-Val de Loire

Au final, l'obligation vaccinale a été très largement respectée par les professionnels de santé et le nombre des interdictions d'exercice prononcées par l'ARS a été très faible.

Chaque décision produite a fait l'objet d'une information de l'ordre professionnel quand il y avait lieu et de la Caisse primaire d'Assurance maladie de rattachement.

Organisation de l'ARS pour la campagne de vaccination

La cellule régionale vaccination a été créée fin 2020. Cette cellule, rattachée à la Direction de la santé publique et environnementale, transversale à l'ARS a eu pour mission de piloter la campagne régionale de vaccination anti Covid-19.

Elle a, avec les délégations départementales en lien avec les partenaires locaux (préfectures, collectivités locales et élus, associations, SDIS, CPTS, ordres, etc.) :

- promu et facilité l'accès à la vaccination anti-Covid-19 en région Centre-Val de Loire,
- décliné regionalement la stratégie vaccinale au regard des instructions nationales avec l'ensemble des partenaires de l'ARS,
- organisé l'approvisionnement en vaccins : suivi de l'allocation des doses et des stocks,
- assuré une veille scientifique et documentaire et veillé à la diffusion d'informations actualisées,
- élaboré des plans d'actions spécifiques (établissements sociaux et médico-sociaux, « allers-vers », milieu pénitentiaire, Éducation nationale, etc) et a piloté leur mise en œuvre en lien avec les

directions métiers et les délégations départementales,

- répondu aux sollicitations internes et externes (interrogations des professionnels et des particuliers sur le sujet).

Au plus fort de la crise, elle a été constituée d'un pilote et de 10 agents.

Chiffres clés

170
centres ouverts

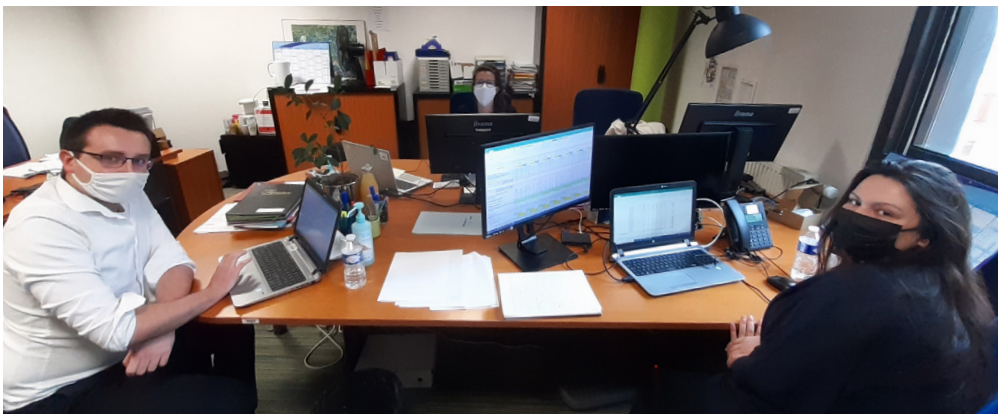
2 002 585
vaccinations
au 31 décembre 2021

Des
vecteurs mobiles
ont également été mis en place, pour aller au plus près de la population

Chiffres clés

51
professionnels
de santé
libéraux conventionnés
faisant l'objet d'une
interdiction

96
professionnels
de santé
libéraux non conventionnés
faisant l'objet d'une
interdiction



La cellule vaccination lors d'une réunion de crise.
©ARS Centre-Val de Loire



Vaccination mobile par le SDIS.
©ARS Centre-Val de Loire

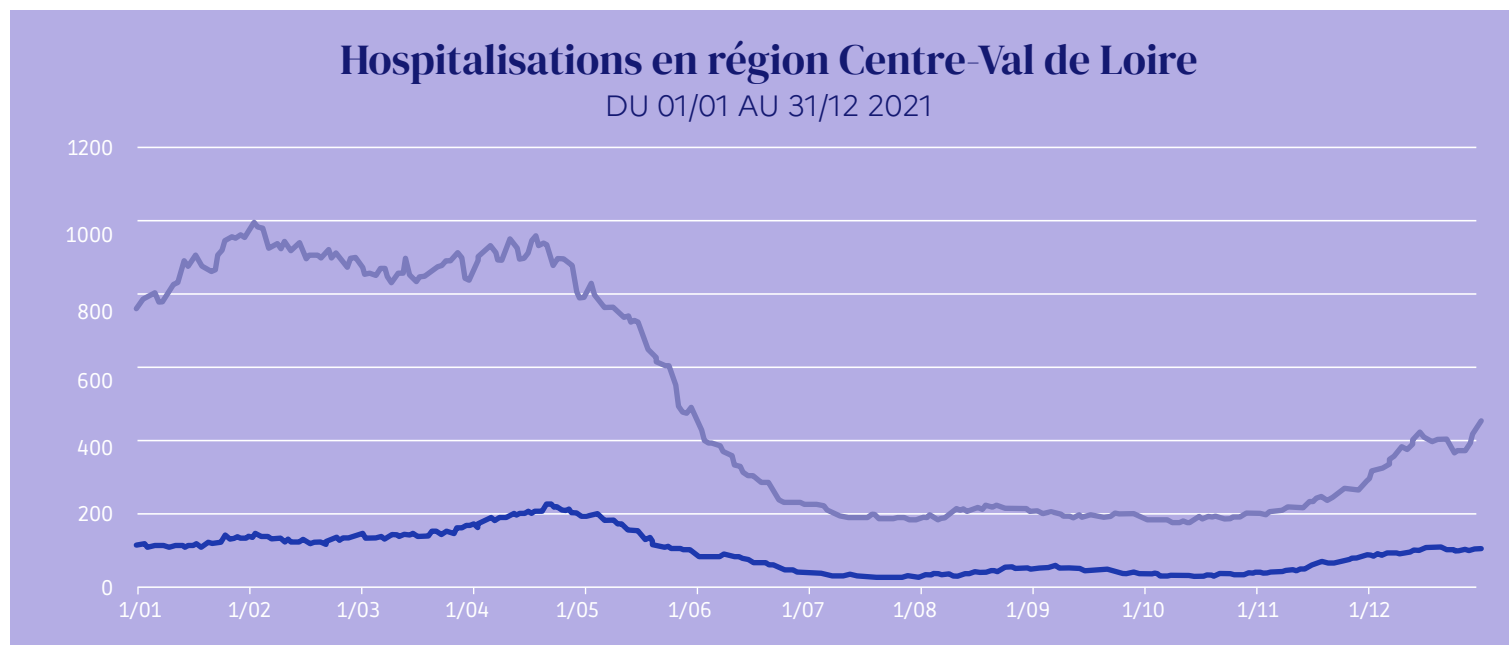
Prise en charge sanitaire

La vague épidémique a été très forte en région Centre-Val de Loire au cours de l'hiver 2020 / 2021 et jusqu'en mai, mobilisant une nouvelle fois très fortement les capacités hospitalières de la région, sous la coordination de l'ARS.

Hospitalisations en région Centre-Val de Loire

DU 01/01 AU 31/12 2021

- hospitalisations conventionnelles + soins de suite et réadaptation (SSR) + unité de soins de longue durée (USLD)
- hospitalisations réanimatoires / soins critiques



Stratégie

« tester, alerter, dépister »

3 axes stratégiques

En 2021, la stratégie « tester, alerter, dépister » a été poursuivie.

Cette stratégie s'est adaptée et élargie en fonction de l'évolution de la situation dans notre région.

Elle a permis de :

- **tester**, pour repérer sans délai les cas positifs,
- **alerter**, pour identifier les contacts à risques via le « contact-tracing »,
- **dépister**, pour assurer le suivi régulier des personnes positives isolées.

L'activité de contact-tracing s'est poursuivie en collaboration avec les caisses primaires d'Assurance maladie, l'ARS étant chargée plus particulièrement des clusters en collectivité.

Une partie de l'activité de contact-tracing a été externalisée auprès de la société Patientys sous pilotage de la cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire (CVAGS) de l'agence. La collaboration a également été très régulière avec l'Éducation nationale.

Le rôle de la cellule dépistage

La cellule « dépistage » a eu pour mission de :

- **déployer les équipes de médiateurs lutte anti-Covid (MLAC)** dans le cadre de conventions ARS/Préfets/ Croix Rouge,
- **suivre des interventions** réalisées par les laboratoires et par les pharmacies d'officine en lien avec URPS et ordres (test RT-PCR et test anti-géniques TAG),
- **mettre en œuvre des doctrines nationales** via la cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire (CRAPS) pour les différentes modalités de dépistage : RT-PCR (dont salivaire), TAG, autotests,
- **commander et mettre à disposition** des stocks de TAG,
- **organiser des campagnes de dépistage** auto tests supervisés,
- **articuler avec l'Éducation nationale** des opérations de dépistage en établissements scolaires.



Organisation d'un dépistage en partenariat avec la Croix Rouge dans un abattoir du Loiret.
@ARS Centre-Val de Loire/Croix Rouge

MAINTIEN DES CELLULES MISES EN PLACE EN 2020

- Des cellules spécialisées constituées sur les thématiques à fort enjeu au début de la crise (pharmacie, logistique, contact-tracing, dépistage, vaccination, renforts en ressources humaines en établissements) ont également été maintenues.
- Au siège, la cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire (CRAPS)
- Dans les délégations départementales, les cellules départementales d'appui (CDA)



Partie 2

**2021, une année de progrès
sur des projets majeurs**

Séjour de la santé :

investir pour la santé de tous en région Centre-Val de Loire

SÉCUR DE LA SANTÉ

”

Sabine DUPONT – Directrice de l'offre sanitaire :

« L'année 2021 a été très fortement marquée par la déclinaison opérationnelle du Séjour de la santé sur les territoires de la région. Investissements massifs pour les hôpitaux et les Ehpad, mais également revalorisation des personnels, qui se sont pleinement mobilisés tout au long de la crise Covid. C'est une juste reconnaissance de leur engagement au quotidien ».

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a amplifié les attentes des acteurs du soin, de reconnaissance, de revalorisation, d'amélioration des conditions d'exercice de leur métier et leurs aspirations à un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et personnelle. C'est dans ce contexte que des mesures structurelles fortes ont été prises par le Gouvernement et ont donné lieu au Séjour de la Santé.

Le Gouvernement s'est engagé à transformer en profondeur notre système de santé, en se fixant quatre priorités :

- transformer les métiers, et revaloriser les soignants,
- définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins,
- simplifier les organisations et le quotidien des équipes médico-soignantes,
- fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

Investissement immobilier

Un investissement national inédit et ambitieux de 19 milliards d'euros dans le système de santé a été décidé. Pour la région Centre-Val de Loire, ce sont ainsi plus de 700 millions d'euros qui ont été mobilisés pour soutenir l'investissement et restaurer les capacités de financement dans le cadre du Séjour et des investissements régionaux.

LES INVESTISSEMENTS SÉCUR EN CENTRE-VAL DE LOIRE : UNE RÉPONSE MASSIVE AUX ENJEUX DE SANTÉ DU TERRITOIRE

Dès le lancement du cadre global du Séjour investissement, l'ARS Centre-Val de Loire a organisé la réflexion avec l'ensemble de ses partenaires et les élus locaux. Ses partenaires (fédérations pour le champ sanitaire, conseils départementaux pour le

secteur médico-social) ont ainsi été sollicités pour définir la méthodologie la mieux adaptée. L'ARS a ainsi demandé aux établissements de mener une réflexion dans le cadre départemental, sous l'égide des groupements hospitaliers de territoire (GHT), afin de pouvoir structurer une réponse cohérente avec l'organisation sanitaire du territoire concerné. Cette réflexion a également associé les élus locaux dans le cadre de chaque comité territorial des élus locaux du GHT.

À la suite de ces réflexions, 4 axes prioritaires de la stratégie régionale des investissements Séjour en Centre-Val de Loire ont été identifiés :

- conforter les établissements référents,
- accompagner la restructuration de l'offre,
- conforter l'offre de proximité,
- renforcer l'offre gériatrique.

Plus de 700 millions d'euros d'investissement pour soutenir les établissements sanitaires et médico-sociaux en région Centre-Val de Loire ont ainsi été mobilisés :

- 608 millions d'euros d'investissement en région Centre-Val de Loire pour soutenir les projets et transformer l'offre de soin,
- 55 millions d'euros d'investissement du quotidien pour les établissements sanitaires (dont 17 millions d'euros en 2021),
- 49,8 millions d'euros d'investissement pour les Ehpad de la région Centre-Val de Loire dont 6,1 millions d'euros d'investissement du quotidien.

Chiffres clés

Des projets soutenus pour transformer l'offre dans les territoires :

43
projets sanitaires

39
projets
médico-sociaux

Zoom sur le Ségur du numérique en santé pour le secteur social et médico-social

Le Ségur du numérique en santé a pour objectif de favoriser le partage des données, afin d'améliorer la santé des citoyens, le quotidien des professionnels et l'efficacité du système de santé.

Le volet médico-social de la stratégie vise à équiper tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) d'un logiciel, Dossier Usager Informatisé (DUI), conforme à la doctrine technique du numérique en santé pour accélérer les usages du numérique au bénéfice des professionnels et des usagers. Une enveloppe nationale de 600 millions d'euros est consacrée à ce volet de la stratégie numérique.

Concernant le Ségur numérique en santé dans le secteur médico-social, pour l'année 2021, un appel à projet a été lancé de juillet à octobre dans la continuité du premier appel à projet pilote. L'ARS Centre-Val de Loire a disposé d'une enveloppe d'un peu plus de 3 millions d'euros pour financer des projets liés à l'acquisition ou à la mise en conformité d'une solution de dossier usager informatisé au sein des établissements.

Deux grands principes ont été adoptés pour la priorisation des projets :

- favoriser le regroupement d'établissements autonomes isolés et le développement des usages des services socles de la e-Santé (dossier médical partagé, messagerie de santé sécurisée, etc.),
- respecter un équilibre entre les différents territoires, champs d'activité et statuts des établissements retenus.

Au terme de l'appel à projet, 290 établissements sociaux et médico-sociaux de notre région ont candidaté et la priorisation régionale a permis de financer 133 d'entre eux à travers 6 projets.

Par ailleurs, des travaux complémentaires ont abouti à la mise en place d'un comité de pilotage régional ESMS numériques regroupant les différents acteurs (fédérations, Conseils départementaux, etc.) pour assurer la gouvernance de la thématique numérique au sein du secteur médico-social. Une stratégie régionale numérique pour les ESMS et sa déclinaison en actions d'accompagnement par le GRADeS a également été mise en œuvre.

Pour un meilleur accès aux soins pour tous et partout

La généralisation des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

En 2021, le maillage territorial régional s'est un peu plus renforcé et compte désormais 27 CPTS en fonctionnement.

”

Dominique HARDY – Directeur départemental de l'Indre :

« Les Communautés professionnelles territoriales de santé ont pleinement démontré leur bien-fondé lors de la crise Covid, notamment lorsqu'il a fallu organiser partout sur le territoire des centres de vaccination. Avec la création de 3 CPTS dans l'Indre en 2021, nous arrivons désormais à couvrir la quasi-totalité du territoire départemental. C'est un beau succès qui démontre la force collective des acteurs de la santé indriens ».

Le département de l'Indre est à ce jour structuré en 5 CPTS. 3 CPTS ont vu leurs projets de santé validés par l'Agence et ont signé un contrat tripartite de financement en 2021. La majorité du territoire est dorénavant couvert par une CPTS. Un travail de conviction est réalisé par la délégation de l'Indre pour la constitution de la CPTS d'Issoudun, qui permettra de finaliser la couverture totale du territoire.

En sus de leur forte implication dans la gestion de la crise Covid, les CPTS se sont également mobilisées sur plusieurs actions, notamment sur l'accès aux soins en promouvant le rôle des assistants médicaux pour dégager un temps médical précieux ainsi que des protocoles pluriprofessionnels partagés avec d'autres acteurs en santé. Les CPTS sont par ailleurs initiatrices et accompagnatrices de nombreux projets d'exercice coordonné et sont porteuses du dispositif du Service d'accès aux soins (SAS), opérationnel depuis décembre 2021 (cf. ci-après).

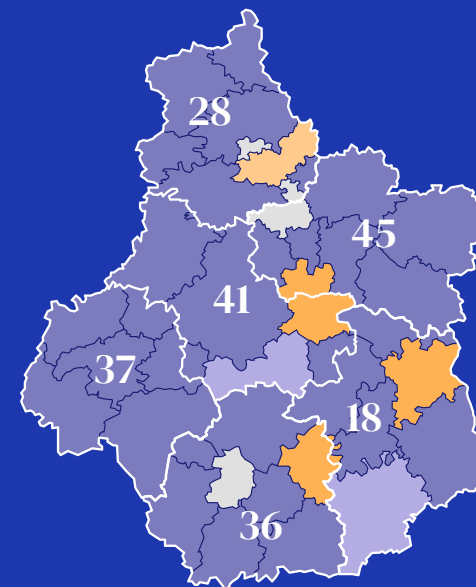
L'essor des CPTS de Boischaut Sud, du Pays des Mille Étangs et du Val de Creuse a entériné une véritable démarche partenariale entre l'ARS et la Caisse primaire d'Assurance maladie de l'Indre, en agissant de concert à la fois sur le projet de santé et la négociation des conventions tripartites.

Les CPTS du département sont regroupées dans une InterCPTS, permettant un positionnement commun sur de nombreux sujets, notamment via l'engagement au dispositif du Service d'Accès aux Soins (SAS) 36, dans lequel toutes les CPTS sont engagées.

État d'avancement des CPTS

DÉCEMBRE 2021

- à travailler
- préparatoire
- en cours
- avancé
- finalisé



Le déploiement de l'expérimentation du Service d'Accès aux Soins (SAS)

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) relève d'une organisation portée conjointement par la médecine de ville et les professionnels de l'urgence hospitalière des SAMU, de manière à faciliter l'accès aux soins non programmés et apporter une gradation des réponses adaptée à ces derniers. Il a pour objet de désengorger les services d'urgences, en facilitant la prise en charge en ville en journée lorsqu'elle est adéquate.

Deux services d'accès aux soins ont été mis en place à titre expérimentaux en région Centre-Val de Loire, dans l'Indre et en Indre-et-Loire.

”

**Myriam Sally-Scanzi –
Directrice départementale
d'Indre-et-Loire :**

« L'année 2021 a été marquée par la mise en place du « Service d'accès aux soins » qui doit permettre de désengorger les services d'urgences, en facilitant la prise en charge en ville en journée lorsqu'elle est adéquate. C'est une nouvelle organisation conjointe entre la médecine de ville et l'hôpital qui doit ainsi être mise en place, au bénéfice des patients ».

Le SAS 37 a débuté son activité fin novembre 2021 et organise une réponse aux demandes de soins non programmés en journée de 8h00 à 20h00 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h00 le samedi, en articulation et en complémentarité avec la permanence des soins ambulatoires (PDSA).

En Indre-et-Loire, le SAS est mené conjointement avec le CHRU de Tours et l'inter CPTS 37 et fonctionne selon les modalités suivantes :

- 1 numéro d'appel commun : le 15
- Mise en place d'une régulation libérale déportée en journée
- 4 opérateurs de soins non programmés recrutés par l'inter CPTS
- 1 chargé de mission/chef de projet, recruté par l'inter CPTS

Les acteurs du SAS 37 travaillent actuellement à résoudre certaines difficultés identifiées (intervenant SAS sur 3 sites différents, mobilisation des médecins régulateurs, manque d'effecteurs sur certaines zones : Richelieu, pointe Sud Lochois, Langeais).

L'organisation est encore très récente et doit trouver son équilibre, notamment en recrutant davantage de régulateurs. La communication vers le grand public sera ensuite une étape nécessaire.

Chiffres clés

L'activité du SAS 37 :

1250
appels par mois
en décembre et janvier

103
rendez-vous
en décembre
(dont 3/4 par SOS Médecins)
et **93** en janvier

50
médecins
effecteurs

(qui mettent à disposition des créneaux de consultation)

10
médecins
régulateurs

Un nouveau zonage pour favoriser l'installation de médecins en région Centre-Val de Loire

La région Centre-Val de Loire est confrontée à de fortes difficultés de démographie médicale : avec une densité médicale de 71 médecins généralistes pour 100 000 habitants, la région Centre-Val de Loire se positionne en avant dernière position parmi les régions métropolitaines (l'Île-de-France ayant une densité de 69 quand la densité au niveau de la métropole est de 85).

Les dispositifs d'aide à l'installation individuelle ou à l'exercice collectif sont l'un des outils pour agir sur cette problématique. En fonction de leur situation, les zones peuvent bénéficier d'aides conventionnelles ou fiscales pour les médecins qui s'y installent ou y exercent.

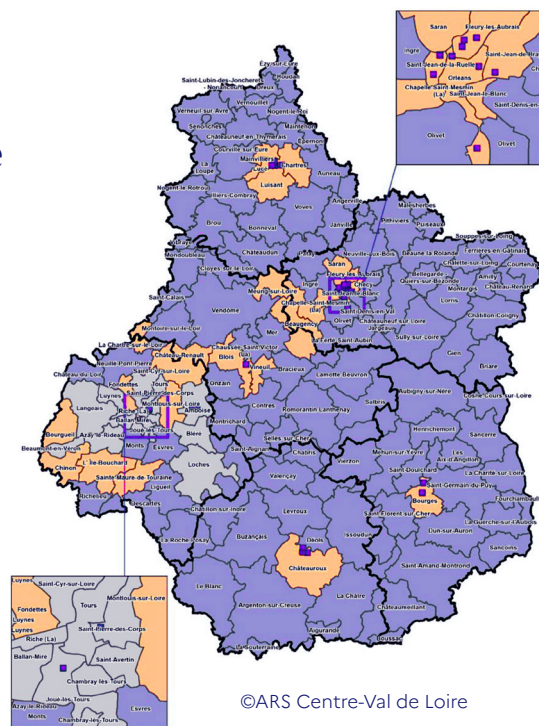
Une concertation a été lancée au cours du dernier trimestre 2021, pour actualiser le zonage élaboré en 2017. Cette consultation a associé les élus locaux, les conseils territoriaux de santé, l'URPS médecins et la Conférence régionale de santé et de l'autonomie.

Avec ce nouveau zonage, 84,5% de la population de la région est désormais couverte (+ 10,4 points par rapport au précédent zonage) par un dispositif d'aide à l'installation (Zones d'intervention prioritaire et Zones d'action complémentaires). Près de 60% de la population vit dans une zone d'intervention prioritaire (ZIP), bénéficiant du maximum possible d'aide. Ce nouveau zonage doit ainsi permettre de faciliter et d'inciter davantage l'installation de nouveaux médecins en région Centre-Val de Loire, grâce également à de nouveaux projets qui émergeront des territoires, en partenariat avec les professionnels de santé, les élus locaux et l'ARS Centre-Val de Loire.

Révision du zonage des médecins

DÉCEMBRE 2021

-  ZIP
-  ZAC
-  hors zonage
-  quartier prioritaire de la ville classé en ZIP



©ARS Centre-Val de Loire

Déploiement des dispositifs d'appui à la coordination DAC sur l'ensemble de la région

Les Dispositifs d'appui à la coordination (DAC) viennent en appui aux professionnels de santé pour informer, faciliter l'accompagnement et la prise en charge de tout patient, quel que soit son âge et sa (ses) pathologie(s) et ainsi éviter les ruptures de parcours. Fin 2021, 6 DAC sont opérationnels (un dans chaque département).

Zoom sur le DAC 41, porteur Santé ESCALE Loir-et-Cher



Eric VAN WASSENHOVE – Directeur départemental de Loir-et-Cher :

« Nous avons pu finaliser en 2021 l'unification dans notre département des dispositifs de coordination des parcours de santé des personnes en situation complexe. Cette unification permet d'apporter avec un point d'entrée unique une réponse concrète et coordonnée aux usagers du Loir-et-Cher. »

Depuis 2019, les réseaux de santé du département, constitués sous forme de groupement de coopération sociale et médico-sociale Santé ESCALE Loir-et-Cher, gèrent, à la demande de l'ARS, la Plateforme territoriale d'appui (PTA) à la prise en charge des patients relevant de parcours de santé complexe. À la suite de la promulgation de l'article 23 de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, tous les dispositifs de coordination des parcours de santé des personnes en situation complexe du département devaient se regrouper et s'unifier dans le cadre du dispositif d'appui à la coordination départemental.

Le deuxième semestre 2021 a permis d'achever cette unification dans le Loir-et-Cher en intégrant le dispositif MAIA, en charge de la gestion des situations complexes pour les personnes âgées. Le groupement Santé Escalé 41 s'est vu confier la mise en œuvre du DAC dans le département par l'ARS. Ce groupement est également opérateur de la coordination territoriale de l'éducation thérapeutique du patient, de la coordination départementale des soins oncologiques de support, de la Maison Sport Santé du Loir-et-Cher et de la prévention secondaire en télémédecine rétinopathie diabétique. 33 personnes y travaillent.

Les contrats locaux de santé (CLS) : renouvellement et création dans le Cher

”

Bertand MOULIN – Directeur départemental du Cher :

« L'année 2021 nous a permis de finaliser ou de renouveler certains Contrats locaux de santé (CLS). Ceux-ci sont déterminants pour contribuer à l'instauration d'un débat local sur les problématiques de santé du territoire entre institutions, professionnels, associations, population. Ces moments sont essentiels en termes d'animation territoriale, car ils permettent d'affermir nos liens avec les élus locaux. »

Chiffres clés

23
CLS signés

4
CLS en cours d'élaboration

3
CLS en projets

Les contrats locaux de santé (CLS) sont un élément important de l'action de l'Agence sur les territoires. Ils permettent de mettre en œuvre l'ensemble de nos actions de manière cohérente avec les acteurs et les citoyens.

Les CLS sont portés aussi bien par des communes, des communautés de communes ou des pays. Ils rassemblent élus, institutions, associations et représentants des citoyens et portent les priorités des territoires.

Le PRS 2 prévoyait de couvrir l'ensemble de la région avec des CLS d'ici 2023. Fin 2021, 70% de la population de la région est couverte par un CLS signé.

L'année 2021 a permis au Cher de renouveler les CLS de Bourges et du pays Saint-Amandois, de travailler

au renouvellement de celui de Vierzon, de poser les bases de celui du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Centre-Cher et de lancer les discussions autour d'un CLS porté par le Pays Sancerre-Sologne.

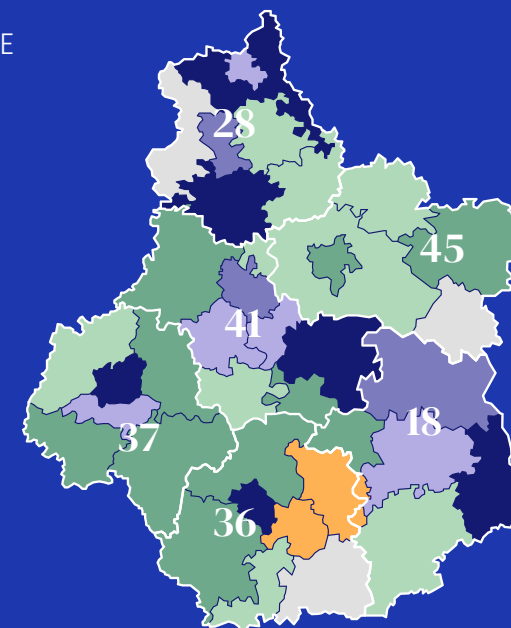
À chaque fois, pour les renouvellements comme pour les créations, l'Agence veille à s'adapter au territoire.

Par ailleurs, l'ambition est d'inciter les porteurs à intégrer les enjeux environnementaux tels que la lutte anti-vectoriels, la lutte contre les espèces invasives, l'environnement favorable à la santé. Un travail partenarial participatif et constructif est évidemment indispensable pour parvenir à nos objectifs.

Carte des Contrats locaux de santé

EN CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1^{ère} génération
- 2^e génération
- 3^e génération
- en cours d'élaboration
- en projet
- non reconduit





La santé mentale, un enjeu prioritaire de santé publique

Catherine FAYET – Directrice départementale du Loiret :

« Enjeu prioritaire de santé publique, la santé mentale fait l'objet de réflexions et d'actions entre l'agence et nos partenaires du Loiret. À ce titre, nous avons pu aboutir en 2021 à la signature d'un nouveau Conseil local de santé mentale (CLSM), qui permet d'organiser la concertation et la coordination entre les élus, les professionnels de la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire pour apporter des réponses concrètes aux usagers concernés ».

Le Conseil local de santé mentale (CLSM) de la Métropole orléanaise, espace de concertation et de coordination entre les élus, les établissements de santé mentale, les représentants des usagers et des aidants, et l'ensemble des professionnels acteurs sanitaires et sociaux du territoire, a poursuivi la mise en œuvre courant 2021 de plusieurs actions malgré le contexte sanitaire lié au Covid-19.

12 formations de premiers secours en santé mentale ont pu être organisées avec la mobilisation des élus et

des CLS. Cette formation a permis d'apprendre comment fournir un soutien initial aux personnes qui subissent le début de troubles de santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale. **152 personnes ont pu en bénéficier** (dont 29 particuliers, 51 collectivités territoriales, 56 structures médico-sociales) avec une demande croissante et un élargissement du public demandeur (travailleurs sociaux, professionnels de santé, ...).

La sensibilisation des bailleurs sociaux au handicap psychique constituait également un objectif afin de leur permettre de mettre en place un accompagnement adapté et/ou une orientation de certains locataires fragiles vers des soins psychiatriques lorsque cela s'avère nécessaire. **12 professionnels** (issus de 6 bailleurs différents) **se sont inscrits dans cette démarche.**

Enfin, **la prise en charge de demandes de situations complexes par la**

commission d'aide à la résolution de situations individuelles a été poursuivie, afin d'améliorer l'inclusion des personnes avec handicap psychique dans leur environnement de vie en prévenant la dégradation de leur situation.

Le coordonnateur du CLSM a également mis à jour le guide des associations d'usagers en Santé Mentale à destination des usagers et professionnels, disponible sur le site Internet de l'ARS : **lien vers le site.**

Zoom sur les « projets territoriaux de santé mentale » en Centre-Val de Loire

La politique de santé mentale comprend des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale. Elle est mise en œuvre par des acteurs diversifiés intervenant dans ces domaines, notamment les établissements de santé autorisés en psychiatrie, les médecins libéraux, les psychologues et l'ensemble des acteurs de la prévention, du médico-social, du logement, de l'hébergement, de l'insertion et du social.

Une démarche PTSM permet aux acteurs concernés sur un territoire donné, d'œuvrer collectivement pour promouvoir la santé mentale, agir sur la prévention de la souffrance et des troubles psychiques et pour améliorer le parcours de santé et de vie des personnes qui en sont atteintes, par une prise en charge coordonnée, sans rupture et centrée sur leurs capacités d'agir et leurs aspirations. Les personnes concernées ont ainsi accès à des dispositifs et services spécifiques.

Engagée dès fin 2018 pour certains départements, la démarche des PTSM a été finalisée en 2021 dans l'ensemble des territoires de la région. Les PTSM de chaque département sont consultables sur le site Internet de l'ARS : **lien vers le site.**

Zoom sur la plateforme « Handiconsult45 » au Centre hospitalier régional d'Orléans (CHRO)

En mai 2021, la plateforme Handiconsult45 s'est mise en place dans les locaux du centre hospitalier régional d'Orléans. Sous l'impulsion de son COPIL Handicap, le CHRO a en effet signé la charte Romain Jacob. La mise en place d'un projet visant à permettre aux personnes en situation de handicap d'être accompagnées dans leur accès aux soins et consultations spécialisées de ce plateau technique a ainsi suivi cette signature.

Après la validation par l'ARS Centre-Val de Loire, le projet a pu se concrétiser en 2021 grâce à l'arrivée d'une coordinatrice et d'une agent d'accueil. L'équipe placée sous la responsabilité de la directrice des soins du CHRO a organisé la venue et la prise en charge au sein de l'établissement des personnes, avec une ouverture officielle au public au mois de septembre 2021.

Capital santé : un enjeu majeur de prévention pour l'ARS

Houria MOUAS – Directrice santé publique et environnementale :

« La vaccination contre la Covid-19 a été à l'évidence le fil rouge de l'année 2021. Cela nous a permis de répondre collectivement, avec l'ensemble de nos partenaires, à un enjeu majeur de santé publique. Cette campagne doit nous permettre de promouvoir

plus largement les démarches de vaccination et de faire de la pédagogie auprès de nos concitoyens pour en rappeler les bienfaits ».

”

La vaccination : mieux se protéger et protéger son entourage

Les centres de vaccination, l'Assurance maladie, les PMI, l'Éducation nationale, les services de santé au travail et les services de santé universitaire ont réactivé le groupe régional vaccination dans le but de favoriser l'augmentation des couvertures vaccinales.

La tendance est encourageante pour certaines vaccinations, même si des efforts sont encore poursuivis pour que cette progression continue.

- Vaccination contre la grippe chez les 65 ans et plus : couverture vaccinale de 62,8 % soit une augmentation de 8,4 % entre 2020 et 2021.
- Vaccination contre le cancer du col de l'utérus : couverture vaccinale de 43,8 % soit une augmentation de 18 % entre 2020 et 2021.
La couverture vaccination nationale est de 40,7 %.

Zoom sur la semaine européenne de la vaccination

La Semaine Européenne de la vaccination du 17 au 21 mai 2021 a permis de remobiliser les acteurs autour de la vaccination dans un contexte de diminution des consultations en raison de la crise sanitaire.

106 actions ont été menées sur l'intégralité des départements, grâce à la mobilisation des nombreux acteurs : COREVIH, professionnels de santé, CeGIDD, associations, laboratoires de biologie médicale, structures médico-sociales etc.

Deux axes ont été particulièrement développés :

- Favoriser le recours au dépistage.
- Mieux communiquer avec la construction d'une campagne de communication dédiée à la semaine de dépistage en région Centre-Val de Loire.



Action de sensibilisation à Chartres : CeGIDD, CICAT et AIDES.
©ARS Centre-Val de Loire



Œuvrer pour favoriser la santé dans la période des 1000 premiers jours de l'enfant

La période des 1 000 premiers jours de l'enfant, qui s'étend du 4^e mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant, constitue une période déterminante pour le développement du bébé.

En 2021, l'ARS Centre-Val de Loire et la DREETS Centre-Val de Loire ont lancé conjointement un appel à projets régional «1000 premiers jours», visant à soutenir financièrement les initiatives en faveur de la santé du jeune enfant et de l'accompagnement des parents et permettant de réduire les inégalités sociales et de santé.

7 lauréats ont été retenus pour initier ou renforcer une dynamique territoriale dans le cadre d'un projet transversal. Des projets innovants ont pu démarrer en automne 2021, portant sur diverses thématiques et répondant aux spécificités locales à l'aide d'approche pluridisciplinaire.



En région Centre-Val de Loire, certains CLS sont déjà engagés dans la mise en œuvre d'actions répondant aux enjeux des 1 000 premiers jours (soutien à la parentalité, amélioration du parcours santé mère-enfant) : CLS Berry Saint Amandois, Val de Cher Controis, Loches Sud Touraine, Cœur de Beauce.

Lauréats	Sujets
Pays Berry Saint Amandois (18)	1000 premiers jours de l'enfant/ parentalité
Parc Naturel régional de la Brenne (36)	Assistants maternelles : passeport écoresponsable, sensibilisation à la qualité de l'air et aux perturbateurs endocriniens
MSP le Blanc (36)	Parents confiants
Centre Hospitalier d'Amboise (37)	1000 premiers jours en Pays Loire Touraine
Réseau Grandir - CHRU (37)	Les écrans et mon enfant
Appui Santé Loiret (45)	Informar, Sensibiliser, Prévenir (les 1000 premiers jours)
MSP Porte Madeleine (45)	Vulnérabilité des 1000 premiers jours

Améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap en Centre-Val de Loire

**Denis GELEZ – Directeur
départemental d'Eure-et-Loir :**

« Nous avons pu travailler activement au cours de 2021 sur le champ du handicap afin de parvenir à installer en fin d'année la première plateforme de coordination et d'orientation d'Eure-et-Loir. Avec nos partenaires, nous apportons ainsi une nouvelle offre concrète aux familles et à leurs enfants (de 0 à 6 ans) pour rendre possible une intervention pluridisciplinaire coordonnée immédiate dès les premières difficultés repérées chez le jeune enfant ».

Déploiement de la plateforme de coordination et d'orientation d'Eure-et-Loir

La Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) d'Eure-et-Loir portée par le CAMSP de Chartres (Centre Hospitalier de Chartres) a déployé ses activités au 1^{er} décembre 2021 avec la participation active de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Pays Chartrain.

Les effectifs de la PCO sont composés de 0,60 ETP de chargé de coordination, 0,20 ETP de médecin et de 0,20 ETP d'assistant/e médico-administrative.

La contractualisation entre la plateforme de coordination et d'orientation et des professionnels paramédicaux libéraux, enjeu majeur du déploiement de la PCO, reste difficile sur le territoire bien qu'en constante progression.

Actuellement, la plateforme de coordination et d'orientation a contractualisé avec 19 psychomotriciens, 5 ergothérapeutes et 4 orthophonistes.

À moyen terme, les enjeux de la plateforme de coordination et d'orientation de l'Eure-et-Loir restent nombreux :

- Mise à disposition d'un logiciel d'échanges de données communs entre professionnels de la plateforme dans un souci de fluidité de la coordination des parcours des enfants suivis.
- Mise en œuvre de temps de formation à destination des professionnels de santé de première ligne en particulier médecins généralistes et/ou pédiatres afin d'assurer l'optimisation du repérage des enfants ayant un trouble du neurodéveloppement (TND) en Eure-et-Loir.
- Augmentation des contractualisations avec les professionnels libéraux dans un contexte de raréfaction de la ressource paramédicale sur certains secteurs du territoire.

- Renforcement des liens entre la plateforme et les établissements sanitaires du territoire.

Enfin, le travail réalisé par les membres de la plateforme permettra dans les prochains mois de faire évoluer l'agrément de cette dernière afin d'accompagner les enfants de 7 à 12 ans.

Chacun des six départements de la région Centre-Val de Loire dispose fin 2021 d'une plateforme de coordination et d'orientation.

Favoriser l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap

En 2021, l'école inclusive a de nouveau été l'un des enjeux prioritaires de l'Agence. Plusieurs dispositifs ont été ainsi déployés en région.

- La mise en œuvre des **Comités départementaux de suivi de l'école inclusive** (CDSEI) dans chaque département est effective depuis 2020. Ils sont co-présidés par l'ARS Centre-Val de Loire et l'Éducation

nationale et permettent un travail en commun pour atteindre l'objectif « Zéro sans solution ».

- Les **Équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation** (EMAS) viennent en appui des communautés éducatives au sein des établissements scolaires. Elles sont constituées de professionnels médico-sociaux dédiés apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative. En région Centre-Val de Loire, les EMAS sont au nombre de 6, soit 1 par département. En 2021, elles sont intervenues sur plus de 170 situations.

- Afin de privilégier l'inclusion des enfants avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) en classe ordinaire, l'ARS Centre-Val de Loire, en partenariat avec le Rectorat, a souhaité soutenir le déploiement de **Dispositifs d'auto régulation** (DAR), avec un premier financement de 2 DAR en région (dans le Cher et en Loir-et-Cher).

Les dispositifs de scolarité se sont développés et diversifiés et la région Centre-Val de Loire compte ainsi environ **110 dispositifs inclusifs (UEE, UEEA, UEMA, DAR...)**.

Le financement de ces dispositifs a représenté en 2021 plus de 4 600 000 €.

- Les **Dispositifs d'accompagnement médico-éducatif** (DAME) proposent un ensemble de prestations spécialisées à destination d'enfants et d'adolescents (de 3 à 20 ans) présentant un trouble du spectre de l'autisme.

Ces dispositifs permettent un accompagnement souple et modulaire s'adaptant aux besoins évolutifs des enfants en privilégiant l'appui de services ou d'établissements médico-sociaux aux écoles de secteur.

Grace au DAME, l'enfant peut bénéficier d'une palette de solutions d'accompagnement, allant de l'internat à un accompagnement en ambulatoire, dans une logique d'adaptation à ses besoins.

En 2021, 6 nouveaux DAME ont été autorisés, ce qui porte à 19 le nombre de DAME en région Centre-Val de Loire.

Afin d'accompagner cette transformation, l'ARS Centre-Val de Loire a renforcé les crédits dédiés à la formation des professionnels en IME transformés en DAME.

Améliorer l'accompagnement de nos aînés

Isabelle ANNAHEIM-JAMET – Directrice de l'offre médico-sociale :

« Avec nos partenaires et notamment Pôle emploi, la DREETS et la Région, nous avons engagé en 2021 un travail de fond visant à rendre attractifs les métiers du grand âge. Au regard des enjeux qui sont les nôtres et notamment le vieillissement de la population, nous devons faire

preuve de volontarisme pour mieux faire connaître ces métiers qui sont essentiels pour accompagner nos aînés ».



La **convention d'objectifs partagés pour l'attractivité des métiers du grand âge** (plus généralement étendue aux métiers du soin et de l'accompagnement) **en région Centre-Val de Loire** a été signée le 28 octobre 2021. 32 signataires (État, Région, Départements, Pôle emploi, Assurance maladie, fédérations d'établissements

et services et organismes de formation...) se mobilisent ainsi dans les territoires.

Conclue pour 5 ans, elle prend appui sur le constat du vieillissement de la population et sur les fortes tensions ressenties dans l'emploi de ce secteur. La convention vise à recenser et

partager les objectifs et priorités en faveur de l'attractivité de ces métiers et à décliner un programme d'actions régional et départemental destiné à faciliter l'accès aux diplômes et aux formations, améliorer les conditions de travail, rendre visibles et plus compréhensibles les actions menées sur les territoires afin de promouvoir et valoriser ces métiers.

Le **programme d'actions est construit en 5 axes** : changer l'image des métiers du grand âge, favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi, favoriser les différentes modalités de formation, transformer les organisations et améliorer la qualité de vie au travail, suivre et analyser les trajectoires professionnelles.

Les signataires se mobilisent également au travers de trois groupes de travail coordonnés par l'ARS, Pôle emploi et la Région pour développer le partage de pratiques et identifier les différents leviers permettant la concrétisation sur le terrain des actions envisagées dans la convention.

Zoom sur la campagne de communication « Parlons peu, parlons soins »

L'ARS Centre-Val de Loire, en partenariat avec les fédérations d'établissements sanitaires et médico-sociaux, le Conseil régional et les conseils départementaux d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, ont lancé en 2021 une campagne de communication régionale pour valoriser le métier d'aide-soignant : « parlons peu, parlons soins ».

« Parlons peu, parlons soins » est une série en vidéo pour illustrer le métier d'aide-soignant composée de 12 portraits d'aides-soignants sous forme d'interviews et de trois reportages immersifs dans les différents secteurs (personnes âgées, personnes handicapées ou à l'hôpital).

L'objectif de cette série était de faire découvrir le métier d'aide-soignant, et la formation nécessaire pour l'exercer. **Le nombre d'inscrits en IFAS au 27 juin 2021 était de 2976 contre 2786 en 2020, soit une progression de 190.**

Ces vidéos sont à découvrir
sur la chaîne YouTube de l'ARS
Centre-Val de Loire :



Signataires de la convention d'objectifs partagés pour l'attractivité des métiers du grand âge.
©ARS Centre-Val de Loire

Innov^{er} en santé

pour une meilleure qualité de la prise en charge des patients

L'article 51, c'est quoi ?

Ce dispositif permet d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits pour améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.

Article 51 – Projet Timéo (Traitement Innovant Multi Évaluations de l'Obésité)

Le projet TIMEO vise à mettre en place un parcours de soin ville-hôpital, fondé sur une évaluation pluridisciplinaire et standardisée des besoins du patient souffrant d'obésité, à l'aide d'un algorithme de personnalisation des soins à travers un système de scoring de tests déterminant l'intensité de la prise

en charge pour chaque composante (psychologique, diététique ou activité physique).

Porté par l'association Timéo, le projet a reçu l'avis du comité technique de l'innovation pour la mise en œuvre de l'expérimentation dans le territoire du Cher en septembre 2021.

L'année 2021 marque ainsi la finalisation de l'instruction article 51 du projet Traitement innovant multi évaluations de l'obésité.

À la suite de l'autorisation du comité technique de l'innovation, une période de préparation à la mise en œuvre du projet se réalise avec la communication par le porteur auprès des différents partenaires et notamment les équipes des CPTS du Cher.

Cela comprend la communication du projet, des rencontres et la recherche de partenaires, le recrutement de l'équipe (chargé de projet etc.).

Chiffres clés

Le projet TIMEO prévoit :

Un suivi de
+ de 1000
patients sur 5 ans

+ de 11000
heures de financement
dérogatoire
de ville sur le Cher

Jusqu'à 1610 €
de financement
annuel des soins
de ville du patient
(plus de 35h d'accompagnement
pluridisciplinaire)

Jusqu'à 182
heures de bilans
et prise en
charge ville
par semaine

Démocratie sanitaire

Installation d'une nouvelle CRSA

”

**Matthieu LEMARCHAND –
Directeur de la stratégie :**

« L'année 2021 a été une année charnière. Sur le champ de la démocratie en santé, une nouvelle Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) a été installée. De plus, les travaux relatifs au prochain projet régional de santé ont été lancés, ils permettront de fixer les priorités pour organiser et structurer le champ de la santé au profit des habitants de la région sur la période 2023-2028 ».

L'installation de la nouvelle Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) s'est tenue le 21 octobre 2021. Au cours de cette séance, plus de 60% des membres ont été renouvelés et Olivier Servaire-Lorenzet a été élu président.

Dans le cadre du Ségur de la santé, les missions des CRSA ont été enrichies :

- Renforcement de leur autonomie : au début de chaque mandature le président de la CRSA présente au Directeur général de l'ARS un programme de travail et une évaluation des moyens.
- Extension de leur capacité de consultation et renforcement de leur articulation avec les Conseils territoriaux de santé (CTS) : l'avis de l'assemblée plénière sera demandé sur plusieurs points (la politique de réduction des inégalités de santé dans la région, le plan régional santé environnement...). La CRSA plénière sera associée aux travaux d'évaluation du projet régional de santé. De plus, de nouveaux sujets seront présentés chaque année par l'ARS à la commission permanente (orientations stratégiques et bilan d'utilisation du Fonds d'intervention régional – FIR, les grandes orientations de la politique d'investissement...). L'augmentation des sièges des CTS permettra un renforcement de l'articulation de la CRSA avec les présidents des CTS.
- Consultation pour les décisions prises pendant les périodes de crise sanitaire : la commission

permanente (associant les présidents des CTS) sera réunie dans les 30 jours en formation spéciale lorsqu'un état d'urgence sanitaire sera déclaré. Elle sera réunie au moins une fois par mois pendant toute la durée de la crise.



Séance d'installation de la nouvelle CRSA le 21/10/2021.
©ARS Centre-Val de Loire

Projet régional de santé (PRS) : bilan et nouvel horizon

Le projet régional de santé de deuxième génération (PRS 2) a été mis en place en juillet 2018 pour définir

la politique régionale de santé de la région Centre-Val de Loire à horizon de 5 ans. À l'aube de la mise en place du futur PRS 3, un bilan du PRS de deuxième génération a été lancé en 2021.

De manière complémentaire, l'Agence a souhaité mener une évaluation externe, sous la forme d'une démarche évaluative plus globale, centrée sur 4 thèmes retenus conjointement avec la CRSA :

- soutien à l'accès aux soins,
- parcours personne âgée,
- parcours personne en situation de handicap et autisme,
- parcours personnes atteintes de cancer.

Les conclusions de ces travaux (bilan PRS 2, évaluation externe complémentaire) ont été rendus publiques à l'été 2022. Les travaux de co-construction du Projet régional de santé 3 sont engagés ; il doit entrer en vigueur au plus tard au 1^{er} novembre 2023.

Améliorer le quotidien des agents de l'ARS Centre-Val de Loire

**Emmanuelle BURGEI –
Secrétaire générale :**

« En lien avec les directions métiers, nous sommes fiers d'avoir impulsé en 2021 des actions qui permettent aux agents de mieux appréhender certaines des thématiques qui sont au cœur de l'action de l'Agence et qui sont parfois méconnues. Ce sont ainsi les ateliers Handiscussions, qui ont rencontré un vif succès et qui seront renouvelés et enrichis ».

”

Améliorer les connaissances des métiers de l'Agence

LE PROGRAMME HANDISCUSSIONS : DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU HANDICAP

Dans le cadre du programme « Handiscussions », des actions de sensibilisation au handicap ont été proposées aux agents de l'ARS Centre-Val de Loire :

- une initiation à la langue des signes,
- des ateliers de démystification du handicap,
- une action « changeons de regard sur le handicap »,
- une participation à la journée DUODAY.

Ces actions visent à répondre aux enjeux de l'inclusion des agents porteurs d'un handicap au sein d'une équipe et à permettre d'identifier plus aisément le correspondant handicap au sein de l'Agence.

Compte tenu d'un taux de satisfaction des participants proche des 100%, d'autres actions seront organisées.

Zoom sur les ateliers en photos

ATELIERS D'INITIATION À LA LANGUE DES SIGNES

71 agents ont participé aux ateliers.



ATELIERS DÉMYSTIFICATION DU HANDICAP

91 agents ont participé aux ateliers démystification du handicap animés par Stéphane GOUDOU, ancien joueur international de tennis en fauteuil roulant et cadre de l'équipe de France aux jeux paralympiques de Rio.



©ARS Centre-Val de Loire

Améliorer les processus de travail

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) : RENFORCEMENT DE LA SÉCURISATION DES DONNÉES SENSIBLES AU SEIN DE L'ARS CENTRE-VAL DE LOIRE

En 2021 a été mis en place le registre des traitements : un outil indispensable pour une mise en conformité au RGPD.

L'année 2021 a été marquée par des changements et des améliorations dans le domaine de la sécurisation des données sensibles traitées par l'Agence. L'année 2022 aura pour objectif de pérenniser ces avancées afin de consolider la conformité de l'ARS Centre-Val de Loire au RGPD.

MISE EN PLACE D'UN RÉPERTOIRE DE TRAVAIL COMMUN (RTC) AU SEIN DE L'ARS CENTRE-VAL DE LOIRE

Le projet « Répertoire de travail commun (RTC) » a été lancé en mars 2021 au sein de l'ARS Centre-Val de Loire suite à la crise sanitaire qui a mis

en exergue la nécessité de travailler en transversalité, en favorisant l'accessibilité et le partage des données.

Le RTC, c'est la structuration d'un plan de classement dématérialisé. Il s'inscrit dans un contexte de généralisation de nouvelles organisations du travail (télétravail, ...). L'enjeu est alors de disposer à terme d'une organisation structurée du travail en commun, cohérente et intégrée avec un partage des documents, des données et des outils.

Concrètement, la démarche RTC au sein de l'Agence doit permettre aux agents de gagner du temps au quotidien.

Sur 2021, le projet RTC s'est déployé en deux phases :

- De mars à septembre : structuration de la méthode par l'équipe projet.
- De septembre à décembre : présentation du projet aux équipes de l'Agence pour les sensibiliser à l'esprit RTC.

2022 sera consacrée à la mise en œuvre opérationnelle du RTC.

Merci aux agents ayant travaillé au sein de l'agence en 2021

AHYI Christian
AIMEDIEU Céline
ALVAREZ BLANCO Higinio
ANNAHEIM-JAMET Isabelle
ARCHAMBEAU Virginie
ATHENION Élodie
AUGUSTE Ludovic
AURES Audrey
AVRIL Pierre
BALDE Sadou
BANH Xi-Mey
BARAKE Aline
BARATIN Pascal
BARDET Emmanuelle
BARET Jonathan
BARILLEAU Nathalie
BARRIER Blandine
BARTHELEMY Dominique
BEAU Sofia
BELLANGER Benoît
BEN BRAHIM Nadia
BENAMRA Mustapha
BENCHALLAL Amélie
BENCTEUX Anne
BERNARD Antoine
BERRUBE Adèle
BERTHELIER Carine
BERTHOMME Jennifer
BETHULEAU Pierrette
BEURRIER Maud
BEYNARD Karine
BIARDEAU Jean-Bernard
BIRCKEL Sébastien
BLANCHARD Didier
BLANCHARD Béatrice
BOBEK David
BOCZKOWSKI Martine
BONNARD Chloé
BONNEAU Brigitte
BONNET Julie
BORDIER Léa
BOSTYN Eulalie
BOUDIER Stéphanie
BOURDILLON Montaine

BOURGEOIS Dorine
BOURGEOIS Mireille
BOURGEOIS Éric
BOURHIS Hélène
BOUTEILLER Patricia
BRACQ Xavier
BRENAS Christelle
BROCCA Jérôme
BRUNIER Dominique
BRUTE DE REMUR Marie
BUCHET Sophie
BUDZY Françoise
BURIAU Frédérique
CAILLAUX Blandine
CAMELOT Jean-Claude
CAMPOS Jean-Baptiste
CARISTAN Catherine
CARREAU Emmanuelle
CARUSO Marie-Christine
CASTRO ALVAREZ Javier
CAVASIN Elisabeth
CHABASSIERE Tony
CHALONS Thibaud
CHAMBONNEAU Delphine
CHAMPIGNEUX David
CHARPAGNE Françoise
CHARRAS Clémence
CHATELIN Ségolène
CHAUMERAT Alice
CHAUVREAU Cécile
CHAUVREAU Christophe
CHENG Teck
CHEVRIER Michel
CHOBANOVA Ékatarina
CHOLLET Sylvie
CHOUETTE Tiphany
CHRETIEN Noémie
CLEMENT Chantal
CLEMENT Sylvie
COMBE Élise
CONS Hélène
CONSTANTIN Sandrine
CONVERT Nadine
COQUEMONT Loïc

CORBEL Christophe
COSSIN Laure
COURSIER Geoffroy
COUSIN Noëlle
CRESSAN Marie-Armande
CWIEK Isabelle
DA MOTA Thomas
DAMME Alexandre
DANIEAU Valérie
DAUMAL Françoise
DAVID Katia
DAZON Léo
DE KERMADEC Denis
DEISS Michel
DELACOU Catherine
DELACROIX-MAILLARD Hélène
DELZESCAUX Cédric
DEMBELE Fatimata
DEMUYLDER Hervé
DENIS-STERN Charlotte
DESCHAMPS Annie
DESPRES Baptiste
DESVARIEUX Patricia
DEVILLE Bruno
DHORDAIN Mélanie
DIEU Lucile
DIGONNET Laure
DIOT Laurent
DJEHARI Nadia
DOUCET Sylvie
DOYEN Nathalie
DROUAUD Caroline
DU PEUTY Anne
DUBOIS Anne
DUFRENOY Nathalie
DUMAY Françoise
DUMONT Pascal
DUMONT Manon
DUNEZ David
DUPAS Jérémy
DUPEUX David
DUPONT Sabine
DUPRE Céline
DURANDEAU Pascal

DURANDIN Florence
EL ARIBI Rachida
EL HACHMIOU Ahmed
EL KARMY Amel
ERJIL Pauline
EVENO Laurence
FARES Walter
FAYET Catherine
FERRANDEZ Hélène
FERREIRA Filipe
FEVRIER Pierre
FIVET Jean-François
FLAMARENS Oriane
FLEURY Julien
FONTANIER Fanny
FORET Olivier
FOUET Géraldine
FOUGERAY Élodie
FOUQUIAU Léa
FOURNIER Léna
FREMERY Laure
FUCHE Christelle
GARNIER Raphaël
GAUDINAT Guillaume
GAUTHIER Fabienne
GELEZ Denis
GENDRIER Karine
GENNA Viviane
GENNARO Madline
GENZA Stéphanie
GERAUD Françoise
GEREZ Valérie
GHEORGHE Mihaela
GIBAUT Lucie
GICQUELAIS Danièle
GIORDAN Thierry
GIRAULT Nelly
GLATTARD Dominique
GONET Éloïse
GONZALES Marie-Hélène
GONZALEZ Charlène
GOUTHIERE Corinne
GRANDCLEMENT-CHAFFY Virginie
GRAVIER Jean-Luc

GRONDIN Soyan
GROSSIER Pascal
GRUMO Marilou
GUENON Isabelle
GUERIN Caroline
GUERRIER Florence
GUILBERT Fabienne
GUILLAUME Cristina
GUILLLOTIN Florence
GUILLOU Edmond
GUSTON Richard
HABERT Laurent
HANAU Aurélie
HARDY Dominique
HAUSKNOST Aurore
HELLEU Annaïg
HENRY Anne-Claire
HENRY Damien
HERISSE Jacques
HERMET Claire
HERR Pascal
HUBERT-JOUANNEAU Agnès
HUNAU Laurent
HUREAU Céline
HUTEAU Nathan
IDRISSA Mouhamed
JANIN Claire
JEAN Angélique
JUSTON Estelle
KAMENDJE Blaise
KAMMES Élise
KEGELS Benjamin
KERBRAT Hélène
KHARRAKI Myriam
KHARRAKI Rahma
KHEDARA Dorra
KHELIFI Sophien
KOE VANIE Sylvia
KUCHARSKI Roselyne
KURZAWA Nathalie
LACROIX Laurent
LANDIER Catherine
LANDRE Martine
LANDROT Maryline

LAPORTE Judicaël
 LARIBLE Jennifer
 LAURENT Sylvain
 LAVAUD Emeline
 LAVOGIEZ Christine
 LE BORGNE Chloé
 LE COZ Dominique
 LE FRANC Dominique
 LE FRANC Jean-Pierre
 LE LUHERNE Sabrina
 LEBRUN Emmanuelle
 LECLERC Rémi
 LECONTE Laura
 LEDE Ghislaine
 LEDUC Carinne
 LEFEVRE Sony
 LEFEVRE-EBODE Céline
 LEFFRAY Patricia
 LEGAY Pascale
 LEGER Vanessa
 LEMARCHAND Matthieu
 LEPROVOST Rodolphe
 LESAGE Chantal
 LESCENE Caroline
 LESPAGNOL-RAPELLI Charlotte
 LESPINASSE Michèle
 LOISEAU-MELIN Sandrine
 LOPEZ Dominique
 LORIN Philippe
 LORPHELIN Gaëlle
 LUBIN Géraud
 LUCAS Sandrine
 LUGNOT Christophe
 LUNEL Sandrine
 M BEMBA Bienvenu
 MAAMMAR Feth-Allah
 MADI OUSSENI Fatima
 MADRE Valérie
 MALLET Catherine
 MARECHAL Cédric
 MARGRAITTE Brice
 MARION Sophie-Charlotte
 MARQUIS Anne
 MARTEAU Arthur
 MARTINAGE Samantha
 MARTINIERE Nadiège
 MARTROU Céline
 MASI Angélique
 MASSE Émilie
 MATHONNET Florence

MATIAS BATISTA Neida
 MAZEL Aurélie
 MAZZINE Isa
 MEAR-BRENAUT Chrystel
 MEAUX Stéphanie
 MECHIN Sébastien
 MEDDAHI Yamina
 MELGAR Kévin
 MENNESSIER Régis
 MERCIER Magali
 MERCIER Mathieu
 MESSIS Virginie
 METAIS Isabelle
 METAYER Natacha
 MEURVILLE Emmanuel
 MEUSNIER Florence
 MEYRIEU Florence
 MICHEL Vincent
 MICHEL Mélissa
 MILLERIOUX Béatrice
 MILLET Emmanuel
 MORAGUEZ Françoise
 MOREAU Pierre
 MOREAU Émilie
 MOREAU-THIBERGE Sophie
 MORRIET Yves
 MOUAS Houria
 MOULIN Bertrand
 MOUSALLI Naïma
 NAULET Géraud
 NEVEU Laurence
 NICOLAS Caroline
 OBRECHT Olivier
 OGER Marie
 OLESKOW Alex
 OLIVIER Aurélie
 OLIVIER Lucie
 ORDONEZ Jessica
 ORIAN Livia
 OULD LARABI Radia
 OYELE Gina
 OYER AL NAKIB Maryam
 PALLOURE Isa
 PAPAIL Yovan
 PARENT Patricia
 PAROUTOT Michel
 PASCAUD Sylvie
 PATRIX Séverine
 PAUL Rachael
 PEAN Stéphanie

PECH Angélique
 PEITI Véronique
 PELTIER Kimberley
 PENEAUT Pascal
 PERDOUX Cécile
 PEREIRA Hélène
 PERON Bérangère
 PERROT François
 PHAM BA Anne
 PHILIPPE Jennyfer
 PHILIPPON Anne
 PICHONNEAU Aurélien
 PICHOT Claire
 PIERRE Isabelle
 PIERRE Dominique
 PIETRZAK Christelle
 PIGNOLET Jean-Noël
 PIGNON Émilie
 PIGNOTTI Pierre
 PILLEBOUT Anne
 PILLETTE Christel
 PINSARD Martine
 PLACAIS Stéphanie
 POISSONNIER Nicolas
 POIVERT Nathalie
 POLVOREDA Cyril
 POPELIN Véronique
 POUTISSOU Ludovic
 PRATVIEL Hélène
 PRINGAULT Marie-Laure
 PROT Aude
 QUATREHOMME Agnès
 QUERAL Estel
 QUINTARD Solenn
 RABILLER Angèle
 RABILLON Nathalie
 RAILLARD Christelle
 RAMANANTSOA Sahondra
 RAUX Myriam
 RAVENEAU Françoise
 RAVEZ Betty
 RAYNAUD-COUPETTE Sylvie
 REPESSE Françoise
 REQUEIXA Fernanda
 REVARDEL Florent
 RICHARD Christophe
 RICHEFORT MARTINIERE Anastasia
 RIEDER Valentine
 RIGOT Patricia
 RIPOCHE Sébastien

RIVET Muriel
 RIVIERE Nathalie
 ROBY Émilie
 ROCHE Nathalie
 RODRIGUEZ Véronique
 ROLLET Christel
 RONSIN Loétitia
 ROY Daouya
 SALLY-SCANZI Myriam
 SALMON Laurence
 SATABIN Catherine
 SAUVADET Marie
 SAUVARD Laurent
 SEBATLAB Azeb
 SECQ Adeline
 SEVESTRE Lucile
 SOUET Gilles
 STEINBACH Danièle
 STENNE Bruno
 TAMBOURA Simbala
 TEROY Thierry
 THAO Chai
 THEBAUD Odile
 THEOBALD Aurélie
 THIBAUT Émilie
 THOMAS Ève
 THOUVENIN Dominique
 TINSEAU Sylvie
 TOURNIER-BENEY Anne
 TRAVERS Brigitte
 TREUILLARD Pascal
 TURPIN Nathalie
 VALESI-GRUMO Carole
 VALLET de PAYRAUD Thierry
 VAN WASSENHOVE Éric
 VANDENHENDE Anne
 VANDERVYNCKT Julie
 VASSEUR Solène
 VIAL Anne-Laure
 VIALE Brigitte
 VIATOUR Géraldine
 VIGNERON Jeffrey
 VILLANFIN Annick
 VINCENT Cécile
 VINCENT Marie
 VIRAULT Marie
 VOISARD Coralie
 YLAN Lyne
 ZABE Anne-Claire

Merci

à l'équipe de Santé Publique France

DE LAUZUN Virginie
 GRELLET Sophie
 MORVAN Esra
 NDONG Jean-Rodrigue
 RIVIERE Mathieu
 VINCENT Nicolas



@ARS-CVDL



@ARS_CVDL



ARS Centre-Val de Loire

www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr